epsight

Version 2026-1

ANNEXE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES

Annexe Data Act : changement de fournisseur et données exportables

CE DOCUMENT	DOCUMENT ASSOCIÉ	DOCUMENT ASSOCIÉ
Annexe Data Act	**Conditions générales de vente**	**Accord de sous-traitance RGPD**

La présente annexe complète les conditions générales d'Epsight (article XXIV.IV). Elle est prise en application du règlement (UE) 2023/2854 (« Data Act »).

Article I - Objet

La présente annexe définit les conditions dans lesquelles le Client peut changer de fournisseur, rapatrier ses données sur sa propre infrastructure ou les faire effacer, pour les Services récurrents qui constituent des services de traitement de données au sens du règlement (UE) 2023/2854 du 13 décembre 2023 (« Data Act »). Elle fait partie intégrante du Contrat et prévaut sur les conditions générales pour ces services.

Article II - Services concernés

Service Epsight	Concerné par l'annexe	Motif
Hébergement sur plateforme mutualisée (machines et stockage à la demande)	Oui	Ressources informatiques partagées, modulables et accessibles à distance
Sauvegarde externalisée sur les infrastructures d'Epsight	Oui	Capacité de stockage fournie à la demande
Location de serveurs dédiés	Oui, par précaution	Ressource non partagée, mais fournie et administrable à distance
Housing (hébergement d'équipements du Client)	Non	Mise à disposition d'espace, d'énergie et de connectivité, sans ressource informatique fournie par Epsight
Infogérance, MCO, MCS et maintenance de l'infrastructure du Client	Non, sauf si elle porte sur un service concerné	Epsight administre l'infrastructure du Client sans la fournir
Licences d'éditeurs (par exemple Microsoft 365)	Non au titre d'Epsight	Les obligations du Data Act incombent à l'éditeur qui fournit le service

Epsight applique la présente annexe aux serveurs dédiés même dans le cas où le Data Act ne leur serait pas applicable.

Article III - Procédure de changement de fournisseur

Le changement se déroule en quatre temps : préavis de deux (2) mois au plus, transition de trente (30) jours, récupération des données, puis fin du Service.

1. **Demande.** Le Client peut, à tout moment, notifier à Epsight sa décision de changer de fournisseur, de rapatrier ses données sur sa propre infrastructure ou de les faire effacer, par lettre recommandée avec avis de réception ou par e-mail à administratif@epsight.fr. La demande indique le ou les Services concernés, l'option choisie et, le cas échéant, le fournisseur de destination.
2. **Préavis.** Le processus de changement débute à l'expiration d'un préavis de deux (2) mois à compter de la réception de la demande, ou à une date antérieure convenue entre les Parties. Le Service continue d'être fourni et facturé pendant le préavis.
3. **Transition.** A l'issue du préavis s'ouvre une période de transition de trente (30) jours calendaires au plus, pendant laquelle le Contrat reste applicable pour le Service concerné. Epsight y fournit l'assistance raisonnablement nécessaire, assure la continuité du Service et maintient un niveau de sécurité élevé. Si ce délai est techniquement impossible à tenir, Epsight en informe le Client dans les quatorze (14) jours ouvrés suivant la demande, en le justifiant, et propose une autre période de transition, qui ne peut excéder sept (7) mois ; le Service est maintenu pendant cette période. Le Client peut prolonger la transition une fois, pour une durée qu'il juge appropriée.
4. **Récupération des données.** Le Client dispose d'au moins trente (30) jours calendaires après la fin de la période de transition pour récupérer les données qui ne l'auraient pas encore été. Ce délai s'applique, pour les Services concernés, à la place de celui prévu par l'article XXIV.IV des conditions générales.
5. **Fin du Service.** Le Service prend fin, et le Client en est informé par e-mail, à l'issue du changement de fournisseur mené à bien ou, si le Client a choisi l'effacement sans changement, à l'expiration du préavis.

Le Client coopère de bonne foi au changement, notamment en désignant un interlocuteur et en communiquant les informations utiles sur l'environnement de destination. Epsight coopère de même avec le fournisseur de destination désigné par le Client.

La demande de changement de fournisseur ne modifie pas l'engagement de durée souscrit : les sommes restant dues jusqu'au terme de la Période en cours sont exigibles à titre d'indemnité de résiliation anticipée, dans les conditions et limites de l'article XXIV.IV des conditions générales.

Article IV - Données et actifs numériques exportables

Sont exportables toutes les données fournies ou générées par le Client et ses utilisateurs lors de l'utilisation du Service, ainsi que les actifs numériques dont il a le droit d'usage, listés ci-dessous. Epsight les remet dans des formats ouverts, structurés, couramment utilisés et lisibles par machine, ou dans le format natif de la solution lorsqu'il est documenté.

Service	Données et actifs exportables	Formats	Méthode de remise
Hébergement sur plateforme mutualisée	Disques des machines virtuelles (système et données), fichiers de configuration des machines (processeurs, mémoire, interfaces réseau), volumes de stockage, conteneurs	Images disque raw, qcow2 ou VMDK ; archives de sauvegarde Proxmox ; configuration en texte	Téléchargement sécurisé, transfert réseau chiffré vers la destination, ou, à la demande du Client, support physique chiffré
Sauvegarde externalisée	Jeux de sauvegarde du Client sur la période de rétention, ou données restaurées	Format natif de l'outil de sauvegarde utilisé, avec sa documentation, ou fichiers et images disque restaurés	Transfert chiffré ou restauration vers une destination désignée
Serveurs dédiés	Contenu des disques du serveur, configuration système	Images disque raw ou fichiers	Transfert chiffré ou support physique chiffré
Réseau et sécurité associés au Service	Règles de filtrage, objets et politiques propres au Client, tunnels VPN, plan d'adressage privé du Client, enregistrements DNS gérés pour le Client	Exports de configuration en texte, CSV, fichiers de zone DNS standard	Remise par e-mail chiffré ou dépôt sur espace sécurisé
Certificats et secrets du Client	Certificats et clés privées fournis par le Client ou émis pour son compte par une autorité publique	PEM, PKCS#12	Remise par canal chiffré à l'interlocuteur désigné
Journaux	Journaux propres aux machines et services du Client conservés par Epsight, sur leur durée de conservation	Texte, JSON ou syslog	Dépôt sur espace sécurisé
Documentation	Documents techniques remis au Client au titre de l'Offre, inventaire des ressources du Service	PDF, HTML ou CSV	Remise par e-mail ou dépôt sur espace sécurisé

Epsight communique au Client, sur demande et avant toute demande de changement, la description des formats et méthodes disponibles pour chacun de ses Services.

Article V - Données exclues de l'export

Ne sont pas exportables, car propres au fonctionnement interne d'Epsight ou couvertes par le secret des affaires, la sécurité ou les droits de tiers :

- les configurations, scripts, outils d'automatisation et procédures internes d'Epsight, ainsi que la configuration des infrastructures partagées ;
- les données de supervision, de métrologie et de sécurité agrégées qui ne concernent pas exclusivement le Client ;
- les données des autres clients d'Epsight ;
- les adresses IP publiques attribuées par Epsight, qui appartiennent à ses blocs d'adresses ;
- les Licences d'éditeurs, dont la portabilité relève des conditions de chaque éditeur ;
- les études et documents qui demeurent la propriété d'Epsight en application de l'article XV.II des conditions générales, sauf s'ils ont été remis au Client au titre de l'Offre.

Ces exclusions ne peuvent pas empêcher ni retarder le changement de fournisseur.

Article VI - Frais

Epsight ne facture aucun frais de changement de fournisseur ni d'export des données.

Restent dus : le prix du Service pendant le préavis et la période de transition, l'indemnité de résiliation anticipée prévue par les conditions générales et les prestations distinctes que le Client commande, par exemple une migration réalisée par Epsight vers la destination.

Article VII - Effacement

A l'issue de la période de récupération, ou dès l'expiration du préavis si le Client a choisi l'effacement sans changement, Epsight efface définitivement l'ensemble des données exportables et actifs numériques du Client, y compris leurs copies de sauvegarde à l'expiration de leur durée de rétention, et en atteste par écrit sur demande, sous réserve des obligations légales de conservation et de l'accord de sous-traitance des données.

Article VIII - Localisation des infrastructures et contacts

Les infrastructures sur lesquelles reposent les Services concernés sont situées en France et exploitées par Epsight, société par actions simplifiée de droit français qui n'appartient à aucun groupe étranger ; elles relèvent de la juridiction française. Les mesures techniques et organisationnelles qui protègent les données du Client, y compris contre un accès non autorisé, sont décrites à l'annexe 2 de l'accord de sous-traitance des données.

Epsight ne communique les données du Client à une autorité publique, française ou étrangère, que sur le fondement d'une décision ou d'une demande juridiquement contraignante. Elle en vérifie au préalable la validité, limite la communication au strict nécessaire et en informe le Client avant d'y donner suite, sauf interdiction légale. Une demande émanant d'une autorité d'un pays tiers n'est satisfaite que si elle repose sur un accord international en vigueur avec l'Union européenne ou la France.

Ces informations sont également publiées sur le site d'Epsight.

Contact pour toute demande de changement de fournisseur ou d'export : administratif@epsight.fr ; contact technique : portail client my.epsight.fr.